

Et qui était M. Beaudry Leman? M. Leman était B.Sc., C.E., et D.C.Sc. (1) président et directeur général de la Banque canadienne nationale de Montréal, (2) vice-président du Trust général du Canada, (3) vice-président du Crédit Foncier Franco-Canadien et (4) administrateur de a) *Fairchild Aircraft Ltd.*, b) *Montreal Tramways Company*, c) *Ogilvie Flour Mills Company*, d) Compagnie de transport provinciale, e) Compagnie de chemin de fer de Napierville-Jonction, f) *Consolidated Bakeries of Canada Limited*, g) *Shawinigan Water and Power Company*, h) *Delaware and Hudson Railroad Corporation* et i) *Allied War Supplied Corporation*. A l'époque où il rédigeait ce mémoire, il avait 55 ans.

Voilà les deux hommes placés par le Canada à la Commission royale. Voilà les deux commissaires dont les opinions et les protestations énergiques ont été si totalement négligées par les représentants des capitalistes de la Cité. C'était sans doute parce que M. Beaudry Leman, dans son rapport minoritaire, indiquait six raisons parfaitement fondées militant contre l'établissement au Canada d'une banque centrale. Dans chacune des quatrième, cinquième et sixième de ces raisons, il indique clairement qu'à son avis c'est incontestablement le Parlement du Canada qui doit avoir le dernier mot quant à notre régime financier, tout autant, sans aucun doute, qu'en 1933 alors que le conseil du trésor se composait du ministre des Finances et de cinq autres ministres nommés par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le ministre du Commerce, le ministre des Chemins de fer et Canaux, et le ministre du Revenu national, le ministre de la Marine, et le ministre de la Justice, le sous-ministre des Finances agissant à titre de secrétaire. Voir le rapport à l'alinéa numéro 136.

Ni sir Thomas White ni M. Beaudry Leman n'ont exprimé de doute sur cette émission non couverte de 10 millions de dollars qu'on a mise en circulation ni sur l'émission de 16 millions de dollars d'obligations des chemins de fer ni sur l'émission de 50 millions de dollars appuyée sur des billets du Trésor impérial émis pour la circulation. Apparemment, ces deux autorités estimaient que, sous le régime de notre économie, le ministre des Finances peut mettre en circulation des dollars qu'il n'a pas empruntés et que ces émissions, quand elles sont scientifiquement lancées, peuvent être opportunes. C'est exactement ce que pensent les créditistes.

Qu'il me soit permis de faire remarquer au si brillant personnage qui a décoché une diatribe contre M. Low et M. Aberhart dans l'éditorial publié par le *Financial Post* du 26 octobre 1957, le genre d'autorités auxquelles

il s'est permis de s'attaquer, et s'il a l'impression qu'il peut se permettre de contester l'opinion de sir Thomas White et de M. Beaudry Leman, tout ce que j'ai à lui dire c'est qu'il a beaucoup plus que la prétention dont a besoin un homme ordinaire.

Si un gouvernement créditiste était au pouvoir à Ottawa, le ministre des Finances commencerait par s'attaquer au problème du chômage, au problème des excédents et au problème du pouvoir d'achat insuffisant à la disposition des consommateurs en versant d'abord un certain pourcentage scientifiquement calculé du prix des marchandises et services à mesure qu'ils entrent dans le cycle de la consommation, ce qui reviendrait à payer aux vendeurs l'escompte qu'ils accorderaient aux consommateurs, escompte que les créditistes appellent "l'escompte compensé".

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps est écoulé.

M. Blackmore: Permettez-moi seulement de finir cette phrase, monsieur l'Orateur. Et cet escompte est un élément constitutif du mécanisme du juste prix préconisé par les créditistes, escompte dont le résultat final est de faire baisser les prix des marchandises au lieu de les laisser monter, ce qui est par conséquent diamétralement opposé à l'inflation.

M. Habel: C'était une phrase plutôt longue.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Comme c'est la première fois que je parle à la Chambre et que j'ai l'honneur de participer au débat sur l'Adresse, je me joins à ceux qui m'ont précédé, s'il n'est pas trop tard, pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élévation aux hautes fonctions que vous exercez à la Chambre des communes. J'ai écouté avec intérêt les observations des chefs de groupe et des membres de tous les partis qui ont approuvé votre nomination et j'estime que vous avez déjà amplement prouvé votre bonne volonté et votre aptitude à vous acquitter de vos hautes fonctions avec dignité et célérité, à la satisfaction de tous les députés.

J'ai écouté aussi avec intérêt les discours prononcés au cours du débat, tant par les nouveaux députés que par les vétérans et je ne puis m'empêcher de penser que je suis parmi des hommes éloquents. Je ne puis non plus m'empêcher de constater que bon nombre de députés ont une grande habitude de la parole publique en raison de leur formation d'avocat ou de professeur; en ma qualité d'homme d'affaires, je veux signaler, et tous les hommes d'affaires ici présents seront d'accord avec moi, j'en suis sûr, que nous ne sommes pas fameux comme orateurs et que d'ordinaire nous n'atteignons pas les hauts sommets de l'éloquence.